



Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Le projet de loi sur la retraite universelle sur lequel vous devez vous prononcer est un projet fondamentalement structurant pour la société française.

Il s'agit d'un choix de société pour les générations actuelles mais surtout les générations à venir définissant pour longtemps, les nouveaux contours du pacte républicain, bâti en 1945.

Pour la CFE-CGC, le régime de retraite proposé se doit de satisfaire certains critères indispensables afin de répondre aux exigences de la société française :

- Un système par répartition doit être pérenne afin que les générations futures, ayant financé la retraite des générations précédentes soient enfin persuadées qu'il en sera de même pour elles, le moment venu.
- Ce régime doit être équilibré, ce qui nécessite un pilotage sur le long terme, à l'abri d'arbitrage budgétaire de court terme, qui anticipe à la fois les évolutions démographiques et les crises économiques, grâce à un niveau de réserves approprié.
- Ce système qui permet de se constituer un revenu de remplacement pour la retraite doit reposer sur un financement essentiellement contributif sans limitation de revenus, afin de garantir pour tous, un niveau de retraite en proportion des revenus d'activité, tout en contribuant à la solidarité nationale afin de renforcer la cohésion de notre société.

Si ce régime universel doit veiller aux moyens de son financement, il doit également prendre en compte la diversité de sa population, l'évolution des métiers et leurs exigences, maintenir l'équité entre les citoyens face aux aléas de la vie et adapter ses modes de cotisation et de liquidation au monde du travail, afin de permettre notamment aux salariés seniors, de contribuer pleinement à l'effort collectif, sans craindre d'être exclus avant d'atteindre la plénitude de leurs droits.

Nous souhaitons que la future gouvernance du système soit confiée, de manière paritaire aux organisations représentatives, qui ont su faire preuve de responsabilité depuis 1945, en assumant la gestion des régimes de retraite complémentaire. Ce pilotage doit être le plus large possible, utilisant tous les leviers mis à disposition, appuyé à la fois par un collège d'experts nommés, mais aussi par le C.O.R qui depuis vingt ans, de par sa large composition de représentants de la société française a su éclairer tous les acteurs publics en charge de ce sujet.

C'est dans cet esprit constructif que la CFE-CGC vous propose de trouver ci-joint un ensemble d'amendements, qui nous semblent être de nature à répondre aux souhaits et intérêts des français que, en tant que représentant(e)s de la nation, vous aurez la lourde tâche de représenter au cours des prochains débats parlementaires.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour évoquer selon vos souhaits l'ensemble de nos propositions, en espérant que celles-ci recevront de votre part le meilleur accueil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, l'expression de notre haute considération.



*Ci-joint : nos propositions portant principalement sur les thèmes suivants :*

- *Conserver une même assiette de cotisation jusqu'à 8 plafonds de la sécurité sociale.*
- *Laisser la gestion aux partenaires sociaux de tous les paramètres visant à piloter le système équilibré dans la durée.*
- *Maintenir un dispositif de droits familiaux qui compense réellement l'impact des enfants sur la retraite des femmes.*
- *Rendre accessible le dispositif de retraite progressive à tous les salariés qui le souhaitent dès 60 ans, sans que l'entreprise ne puisse s'y opposer améliorant ainsi l'employabilité des seniors.*
- *Attribuer des points pour les périodes de chômage indemnisé en tenant compte des revenus perçus avant le chômage.*
- *Permettre le rachat de points pour les périodes de stage tout au long de la vie professionnelle*